

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 155, RUE DES TOURELLES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **19 octobre 2026 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 268-2026 ci-après.

Nature et effets :

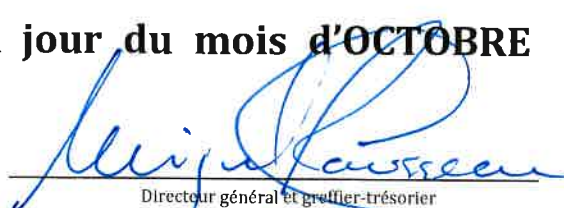
L'agrandissement projeté non conforme d'un stationnement ayant une superficie perméable de 0 %, alors que le *Règlement de zonage 606-2026* exige une superficie perméable de 25 %.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 5 315 965 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 155, rue des Tourelles, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce PREMIER jour du mois d'OCTOBRE
deux mille vingt-six.**



Directeur général et greffier-trésorier
Miguel Rousseau